

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/1551  
26 novembre 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

Cinquième session

Point 39 de l'ordre du jour, question a)

PREVISIONS DE DEPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1951

Chapitre 20. Bureau des Nations Unies à Genève

Projet tendant à doter la salle du Conseil du Palais des Nations  
d'une installation d'interprétation simultanée

Dix-neuvième rapport de 1950 du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/C.5/393) sur les incidences financières du projet concernant la transformation, à Genève, de la salle du Conseil du Palais des Nations.
2. Le Comité consultatif prend note du fait que les modifications envisagées permettront d'augmenter de façon appréciable les installations utilisables pour les conférences sans, selon les affirmations de l'architecte, porter aucune atteinte à la belle ordonnance et à la majesté de la salle.
3. Le Comité consultatif pense qu'en effectuant les modifications on se préoccupera, dans toute la mesure du possible, de rendre la salle utilisable par d'autres organes que les Conseils de l'Organisation des Nations Unies et que la disposition des sièges laissera à cet égard une latitude suffisante.
4. Les dépenses entraînées par les modifications envisagées, y compris le coût de l'ameublement, du matériel et des installations nécessaires, sont évaluées à 50.000 dollars. Sous réserve des observations formulées ci-dessus au paragraphe 3, le Comité consultatif recommande l'ouverture d'un crédit de

